AVIS PUBLIC

Ville-Marie Montréal

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

- pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 2° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1167199002];
- aux 2° et 3° étages avec mezzanine du bâtiment portant le numéro 1223, rue Mckay, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 7° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1156347094].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 23 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement M° Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie